

L'an deux mil quinze, le sept mai, Nous, Pascal PERRIN, Maire de SAINT-HELEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le Conseil Municipal pour le 12 mai 2015.

Ordre du jour

- Subventions 2015
- Tarifs bâtiments communaux
- Tarifs cantine-garderie-ALSH Mercredi après-midi
- ALSH Juillet 2015
- Mise en accessibilité des établissements recevant du public
- Renouvellement mobilier salle polyvalente
- Installation d'une télésurveillance au local technique
- Questions diverses

REUNION DU 12 MAI 2015

Le douze mai deux mil quinze, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de SAINT HELEN se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire.

Présents : Mmes Solène DEVAUX – Gwénaëlle MARTIN – Pascale MOUSSET – Monique TRÉHEL – Martine BUGEAUD – Alexandrine PRIÉ. MM. Pascal PERRIN – Alain BRIOT
Pascal BOURSICOT – Serge RIVIÈRE – Johnny LEPÈRE – Olivier BOIXIÈRE

Absents excusés : Mme Cathelyne KERSSIES (procuration à Mme Pascale MOUSSET) – MM. Olivier TRÉHEL – Pascal LORRE

Secrétaire de séance : Mme Alexandrine PRIÉ

DELIBERATION N° 2015-04-01

OBJET : SUBVENTIONS 2015

(DELIBERATION TRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE LE 20 MAI 2015)

Monsieur Le Maire rend compte à l'assemblée des décisions prises en commission des finances le 5 mai dernier et notamment :

- la baisse des montants par rapport à 2014
 - ☞ Comité des Fêtes : – 50 € car il y a une diminution du nombre des activités (plus de courses cyclistes)
- les hausses des montants par rapport à 2014 :
 - ☞ Société de Chasse : Plus de gibier
 - ☞ Club de l'Amitié : Nouveaux projets
 - ☞ Evasion Hélénaise : Organisation cette année des « 5 heures » d'endurance de La Guerche le 20 septembre prochain.
- Octroi d'une subvention à La Croix Rouge afin de permettre aux personnes en difficulté d'avoir accès à l'épicerie sociale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les propositions de la commission des finances réunie le 05 mai 2015 pour l'attribution des subventions 2015, à savoir :

Associations	Montant	Associations	Montant
Amicale Laïque (Esclaffades)	1 800,00	Restos du Cœur	40 €
Association Familiale Catholique	175 €	Secours Catholique	40 €
Club de l'Amitié	240 €	Secours Populaire	40 €
Comité des Fêtes	380 €	AFM22	30 €
OGEC	335 €	AFSEP	30 €
Pêcheurs des Quintaines	175 €	Don du Sang	30 €
Société de Chasse	280 €	France Adot 22	30 €
Evasion Hélénaise	775 €	Infirmes Moteurs Cérébraux	30 €
Football Club Rance-Coëtquen	1 350 €	La Pierre Le Bigaut	30 €
Comice des 2 Cantons	300 €	Laryngectomisés	30 €
ADFAAM (assistantes maternelles)	50 €	Leucémie Espoir	30 €
Soleil et sourire	50 €	Ligue contre le Cancer	30 €
ADAPEI 22	40 €	Paralysés de France	30 €
Croix Rouge	40 €	UNAFAM	30 €
APAJH	40 €	Banque Alimentaire Dinan	30 €
Diab-Armor	40 €	Horizon Emploi	40 €
France Alzheimer 22	40 €		

DELIBERATION N° 2015-04-02

OBJET : TARIFS BATIMENTS COMMUNAUX

(DELIBERATION TRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE LE 20 MAI 2015)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs de la salle polyvalente et de la salle Coëtquen qui seront appliqués pour toutes nouvelles réservations à compter du 1^{er} septembre 2015.

SALLE POLYVALENTE

<u>Location 1 jour</u> (matin au lendemain midi)	Salle	Cuisine	Total
Particuliers commune	165 €	70 €	235 €
Particuliers hors-commune	230 €	70 €	300 €
Associations communales	100 €	70 €	170 €
.....		20 € hors repas	
<u>Location 2 jours</u> (matin au surlendemain matin)			
Particuliers commune			315 €
Particuliers hors-commune			410 €
Associations communales			210 €
Forfait Deuil ou mise à disposition exceptionnelle			50 €

Location ½ journée : la veille à partir de 14 h.....	15 €
Electricité – Eau – Gaz	15 €/jour
Electricité – Eau – Gaz – Chauffage	75 €/jour
Gratuité pour les associations communales	1 fois / an

Vaisselle

Commune	0.04€ l'unité
Hors-commune	0.06 € l'unité
Percolateur.....	5.00 €
Plats-Légumiers-Ustensile.....	Prêt avec caution de 30 €
Vaisselle non rendue ou cassée.....	Assiette : 3.80 € Verre : 1.50 € Autre : 0.75 €
Caution à verser lors de la réservation	750 €
Facturation nettoyage mal réalisé	150 €

SALLE COËTQUEN

Location 1 jour (matin au lendemain midi) **Salle + Cuisine**

Particuliers commune.....	170 €
Particuliers hors-commune.....	235 €
Associations communales	105 €

Location 2 jours (matin au surlendemain matin)

Particuliers commune.....	250 €
Particuliers hors-commune.....	345 €
Associations communales	145 €

Forfait Deuil ou mise à disposition exceptionnelle.....	50 €
Forfait chauffage pour réunion mensuelle.....	20 €
Location ½ journée : la veille à partir de 14 h.....	10 €
Forfait Electricité-Eau	0.30 €/kW

Vaisselle

Commune	25 €
Hors-commune	35 €
Percolateur.....	5.00 €
Plats-Légumiers-Ustensile	Prêt avec caution de 30 €
Vaisselle non rendue/cassée	Assiette : 3.80 €
	Verre : 1.50 €
	Autre : 0.75 €
Caution à verser lors de la réservation	750 €
Facturation nettoyage mal réalisé	150 €

Monsieur Olivier BOIXIÈRE souhaiterait connaître le taux de fréquentation des deux salles et qu'un bilan financier soit réalisé.

DELIBERATION N° 2015-04-03
OBJET : TARIFS CANTINE – GARDERIE
ALSH MERCREDI APRES-MIDI

(DELIBERATION TRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE LE 20 MAI 2015)

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la commission des finances a émis un avis favorable à l'application d'un tarif plus élevé pour les enfants domiciliés hors commune qui fréquentent la cantine et la garderie périscolaire.

Pour Monsieur Olivier BOIXIÈRE, cette hausse bien que légitime est trop brutale en une seule fois. Monsieur Pascal PERRIN estime cette augmentation raisonnable par rapport à d'autres communes et il ajoute que les enfants qui prennent leur repas à la cantine bénéficient également des TAP gratuitement.

Madame Monique TRÉHEL demande que le personnel communal soit vigilant sur la prise des repas à la cantine.

Après avoir pris connaissance des propositions de la commission des finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe comme suit les tarifs de la cantine et de la garderie municipale applicables à la rentrée de septembre 2015.

CANTINE

3,00 € le repas pour un enfant de la commune

3,90 € le repas pour un enfant hors commune

1.60 € le repas pour le 3ème enfant et plus d'une même famille de la commune lorsqu'ils sont tous présents

2,10 € le repas pour le 3ème enfant et plus d'une même famille hors commune lorsqu'ils sont tous présents

3,00 € le repas pour un stagiaire école

5.10 € le repas pour un stagiaire non-scolaire

6.10 € le repas pour un enseignant

GARDERIE

1.90 € par jour et par enfant de la commune présent le matin

2,50 € par jour et par enfant hors commune présent le matin

2.30 € par jour et par enfant de la commune présent le matin et soir ou le soir uniquement

3,00 € par jour et par enfant hors commune présent le matin et soir ou le soir uniquement

5€ par enfant le quart d'heure supplémentaire commencé

ALSH Mercredi après-midi

	Quotient Familial	Tarifs semaine
Tranche 1	0 à 512	3.20 €
Tranche 2	513 à 700	5.00 €
Tranche 3	701 à 900	5.70 €
Tranche 4	901 à 1 200	6.70 €
Tranche 5	1201 à 1 500	7.50 €
Tranche 6	+ 1 500	8.20 €

Garderie : 1 €

DELIBERATION N° 2015-04-04

OBJET : ALSH 2015

(DELIBERATION TRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE LE 20 MAI 2015)

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ouvrira du 6 juillet au 31 juillet 2015 pour les enfants âgés de 4 à 12 ans (4 ans dans l'année). Comme les années précédentes, celui-ci sera mis en place en partenariat avec la commune de La Vicomté sur Rance.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire à recruter le personnel d'encadrement nécessaire au bon fonctionnement du centre

- Fixe les indemnités des animateurs comme suit :

Animateur BAFA titulaire du SB58 € par jour + congés payés

Animateur BAFA56 € par jour + congés payés

Animateur stagiaire22 € par jour + congés payés

- Fixe les tarifs suivants

	Quotient Familial	Tarifs semaine	Journée Sans sortie	Journée Avec sortie
Tranche 1	0 à 512	31.50 €	8.30 €	10.30 €
Tranche 2	513 à 700	49.00 e	11.80 €	13.80 €
Tranche 3	701 à 900	56.50 €	13.30 €	15.30 €
Tranche 4	901 à 1 200	64.00 €	14.80 €	16.80 €
Tranche 5	1201 à 1 500	69.00 €	15.80 €	17.80 €
Tranche 6	+ 1 500	74.00 €	16.80 €	18.80 €

Pour le 3^{ème} enfant et plus : - 40 %

- Fixe à 1 € la garderie du soir de 17 h 15 à 18 h 30

Puis Monsieur Le Maire sollicite l'avis du conseil sur la possibilité ou non d'accueillir les enfants dès 3 ans ; certains parents ayant questionné la mairie sur ce sujet.

Après réflexion et considérant une surcharge de travail (plus de surveillance notamment) les élus maintiennent à 4 ans l'âge minimum pour participer aux activités du centre.

DELIBERATION N° 2015-04-05

OBJET : MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

(DELIBERATION TRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE LE 20 MAI 2015)

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 portant modification du code de la construction et de l'habitation et obligeant les propriétaires d'ERP (Etablissement Recevant du Public) et d'IOP (Installation Ouverte au

Public) à élaborer un Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP) pour les sites ne répondant pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité de la loi de 2005.

Afin de réaliser cette opération, 2 prestataires ont été contactées :

- ECTI Côtes d'Armor de Plouër sur Rance
- FORM ACCES de Saintes

Le contenu de leur mission porte sur :

1°/ la réalisation du diagnostic d'accessibilité des handicapés dans les 22 sites listés sur la commune

2°/ l'accompagnement des services de la commune pour la rédaction de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP)

Après avoir pris connaissance de ces données, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, retient la proposition de l'association ECTI qui s'élève à :

- 1^{ère} partie - diagnostic 1 300 € HT
 - 2^{ème} partie - accompagnement AD'AP 1 600 € HT
- Soit un total de la mission de..... 2 900 € HT soit 3 480 € TTC**

DELIBERATION N° 2015-04-06

OBJET : RENOUELEMENT DU MOBILIER DE LA SALLE POLYVALENTE

(DELIBERATION TRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE LE 20 MAI 2015)

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le mobilier de la salle polyvalente est vétuste et qu'il y a lieu de prévoir son remplacement. De nombreuses chaises sont en effet cassées ou en très mauvais état.

Trois devis ont été demandés pour l'acquisition de 50 tables pliantes et 200 chaises :

- Société LABEL TABLE pour un montant total de17 083.33 € HT
- Société MAC pour un montant total de22 610.00 € HT
- MEFRAN Collectivités pour un montant total de17 611.00 € HT

Après avoir comparé tous ces prix pour du matériel équivalent, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Retiennent la proposition formulée par la Société LABEL TABLE pour un montant de 17 083.33 € HT soit 20 500 € TTC.

- Autorisent le Maire à signer le devis correspondant

DELIBERATION N° 2015-04-07

OBJET : RENOUELEMENT DU MOBILIER DE LA SALLE POLYVALENTE

(DELIBERATION TRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE LE 27 MAI 2015)

Suite au cambriolage perpétué dans le local technique, il a été décidé d'équiper ce bâtiment d'un système de télésurveillance. Monsieur Serge RIVIERE, Adjoint en charge de ce dossier, présente à l'assemblée les différentes propositions qu'il a reçues.

ACTIVEILLE (filiale de GROUPAMA) : Vente et installation d'une solution filaire

Matériel : 2 105.23€ HT

Abonnement mensuel : 19.40€ HT

C.T.CAM (filiale du CREDIT AGRICOLE) : Location matériel

Installation : 199€ HT

Abonnement mensuel : 58.90€ HT

VERISURE (SECURITAS) : Location matériel

Matériel : 499€ HT

Abonnement mensuel : 55€ HT

Après avoir comparé tous ces devis, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

☞ optent pour la solution « location »

☞ retiennent la proposition formulée par la CT CAM.

☞ Autorisent le Maire à signer le devis correspondant

QUESTIONS DIVERSES

Vestiaires Terrain de Football

Monsieur Le Maire donne lecture à l'assemblée des devis reçus pour la rénovation des vestiaires du terrain de foot. Les devis moins-disant sont ainsi retenus :

Menuiserie AUBRÉE Julien 2 165.47 € TTC

Electricité ARAUJO Philippe 2 552.40 € TTC

Véhicule

Monsieur Pascal BOURSICOT en charge de ce dossier indique à l'assemblée que 3 garages ont été sollicités pour l'acquisition d'un véhicule Jumpy.

PLUI

Monsieur Le Maire indique que toutes les communes n'ont pas encore délibéré et qu'il y aura lieu de désigner prochainement 2 référents pour la commune.

Destruction des frelons asiatiques

L'opération initiée par Dinan Communauté en 2014 sera reconduite en 2015.

Chenilles processionnaires

Les pins maritimes situés sur le parking près de l'église ont été équipés d'éco-pièges avec mise en place de pièges à phéromone.

Quant à ceux situés près des lagunes et donc propriété de Dinan-Communauté, il a été décidé de les abattre. Un reboisement sera réalisé à l'automne prochain.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et ans susdits.

La séance est levée à 23 h

La secrétaire de séance,
Alexandrine PRIÉ

Le Maire,
Pascal PERRIN